

Rapport du président du jury de recrutement de médecins de l'éducation nationale 2017

Session des 21, 22 et 23 mars 2017

Président : Patrice BLEMONT, Inspecteur général IGAENR
Vice-président : Véronique Eloi-Roux, inspectrice générale IGEN

Le jury visant à recruter des médecins de l'éducation nationale via la voie du concours plénier et du concours dit « réservé » s'est réuni régulièrement les 21, 22 et 23 mars 2017 conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2006 modifié par celui du 21 mai 2014, à celles de l'arrêté du 9 janvier 2013 et à celles des arrêtés du 4 juillet et 11 août 2016. Les modalités d'organisation ont été strictement identiques à celles du concours 2015 et 2016, et on voudra bien sur ce point précis se référer si nécessaire au rapport de jury 2015.

L'épreuve du **concours principal** se déroule sur la base d'une épreuve orale de 30 minutes précédée d'une préparation d'une durée identique. Le candidat tire un sujet sous la forme d'un cas pratique se rapportant aux situations habituelles de médecine scolaire. Les connaissances médicales générales, la connaissance des pathologies fréquemment rencontrées en médecine scolaire et une connaissance suffisante du fonctionnement institutionnel sont indispensables pour prendre ce cas pratique en compte et le présenter devant le jury. Le candidat dispose de 10 minutes maximum pour exposer ce cas pratique et les réponses qu'il propose d'y apporter. Il est ensuite interrogé pour approfondir sa résolution du cas pratique sous un angle de santé scolaire, puis ensuite sous un angle plus institutionnel pour les 20 minutes restantes.

Le **concours réservé** se déroule sur la base d'un oral lui aussi d'une durée de 30 minutes et selon les formes d'une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le candidat expose son parcours professionnel et aussi son projet pendant 10 minutes. L'entretien visera ensuite à mieux préciser parcours et projet avec le jury. Malgré les apparences et en dépit d'une forme différente qui est celle du RAEP, des qualités très proches de celles supra décrites sont nécessaires au candidat pour affronter cette épreuve. En 2017, le jury a examiné les dossiers et conduit l'entretien de 22 candidats pour le concours principal, et de 3 candidats pour le concours réservé. Le nombre de postes mis au concours principal était de 80 et de 34 pour celui du concours réservé ; **ce qui signifie qu'il y avait nettement moins de candidats de que de postes offerts au concours**. Cette situation pose à nouveau la question de l'attractivité des conditions dans lesquelles s'exercent ces fonctions de médecin scolaire. Pour autant, et en contrepoint, ceux des candidats qui se présentent devant le jury sont assurément très motivés.

Rapport du président du jury de recrutement de médecins de l'éducation nationale 2017

Comme en 2016 les consignes données au jury, excipant d'ailleurs des textes réglementaires organisant ces épreuves, visaient à ne pas se laisser aller à la facilité. Il s'agissait de ne recruter que des candidats dont les compétences médicales en regard de l'objectif médical du concours et le savoir-être global pour s'intégrer dans la communauté éducative pouvaient être validées. Dans cette optique, le jury n'aura enregistré, avant désistements, que les candidatures finales de 33 praticiens (30+3), 25 seulement s'étant finalement présentés devant le jury (22+3), certains candidats n'éprouvant même pas la nécessité de prévenir de leur désistement.

Fidèle aux principes ci-dessus édictés, le jury aura finalement retenu 3 candidates sur 3 pour le concours réservé, et 20 candidats pour le concours principal, dont 16 femmes (75%) et 4 hommes (25 %). A noter qu'une candidate avait la possibilité tout à fait réglementaire de passer les deux concours lors de la même session. Elle aura certes été reçue aux deux, mais ne sera évidemment recrutée qu'une seule fois. De sorte qu'au final, ce sont sur les deux concours **22 candidats** qui auront été reçus, soit 19 + 3 soit 20 + 2 candidats, selon le choix de recrutement de la candidate doublement lauréate.

Le jury observe que 46 actes de candidature avaient été enregistrés au départ par les académies. Or, seulement 30 d'entre eux ont fourni le dossier exigé pour l'inscription définitive au concours. C'est pourquoi le directoire du jury s'interroge sur le point de savoir si un accompagnement précoce de ces candidatures par les conseillers techniques académiques ne pourrait pas être entrepris même si le jury est conscient des efforts déjà accomplis en ce sens. Ceci pourrait prendre la forme d'un entretien, de communications systématiques des rapports du jury de concours, d'une mise en perspective de carrière et des missions des médecins de santé scolaire dont la richesse devrait pouvoir être mieux mise en lumière. Par exemple, une fois la candidature enregistrée, une assistance pour aller au bout de la présentation du dossier avec des courriels d'encouragement et une forte disponibilité pour échanger avec les candidats. En réalité, il s'agirait surtout de systématiser ce type d'accompagnement ; car de telles initiatives ont déjà été prises dans plusieurs académies.

Parmi les admis au concours, nombre de candidats étaient déjà vacataires ou contractuels et plusieurs candidats envisagent ces fonctions en médecine scolaire pour une reconversion, comme lors des années précédentes. La moyenne d'âge des admis de la session 2017 est de **42 ans** ce qui, en regard de la moyenne d'âge d'installation des généralistes en libéral (38 ans) ou des spécialistes en libéral (42) ans n'est pas si décalé. De plus, et comme l'année passée, le jury a noté avec satisfaction la présence de jeunes praticiens de 30 ans environ et dont on peut quasiment dire qu'ils sont primo-entrants. Doit-on y voir les premiers résultats de la politique d'accueil en stages des jeunes praticiens du 3^{ème} cycle des études médicales

Rapport du président du jury de recrutement de médecins de l'éducation nationale 2017

(Internat) soutenue par le ministère? Il est trop tôt pour le dire, mais c'est un signe encourageant. Quoi qu'il en soit, profiter de cette réforme du 3ème cycle des études médicales pour réfléchir à une formation spécialisée transversale (FST) permettant de faire mieux découvrir par les étudiants en médecine, et notamment ceux de médecine générale, santé publique et pédiatrie, est une proposition que le jury tient à faire.

Le jury n'a pas constaté, ou alors peu, d'écarts de préparation entre les académies. Le rapport de jury 2016 disait ceci :

*« Mieux même, compte tenu des interrogations conduites, on note un progrès indiscutable dans la préparation et donc une réelle implication des conseillères techniques des DSDEN ou des rectorats qu'il convient de saluer. Comme l'an passé, le jury a pu constater une grande stabilité émotionnelle des candidats dont le parcours, déjà fourni, permet d'étayer un minimum de légitimité. Toutefois, **la question du savoir-être face au jury demeure** et mérite d'être parfois posée ; les candidats auraient, pour certains d'entre eux, grand bénéfice à y réfléchir au cours de leur préparation. Certes, les parcours antérieurs de ces praticiens offrent une importante surface de légitimité en eux-mêmes. Pour autant, stabilité émotionnelle ne saurait signifier désinvolture ».*

Au vu des interrogations des candidats de la session 2017, ces propos peuvent être intégralement repris.

Dans le rapport du jury de la session 2016 du concours on peut lire :

« Reste que le jury a souhaité comme l'année passée prioriser l'évaluation des savoir-faire médicaux ou des connaissances médicales liées très spécifiquement à l'activité de médecine scolaire. Sur ce domaine, le jury s'est réjoui d'avoir enregistré là aussi des progrès. Le jury l'an passé avait appelé l'attention des candidats et futurs candidats sur la nécessité de travailler les principales situations « standards » de santé scolaire avec les différents réflexes de compte-rendu et de besoin d'appui référent. Ce conseil demeure toujours d'actualité. »

Le jury 2017 constate que ce conseil a été suivi d'effets et que même des candidats jeunes et primo arrivants ont fait un effort louable de préparation. Reste que des progrès sont à faire encore, notamment sur le réflexe de compte-rendu.

Le jury de l'an passé notait que des progrès étaient encore à accomplir pour mieux présenter son parcours et pour étayer sa motivation. Par exemple, une meilleure connaissance de l'univers que les candidats ambitionnent de rejoindre avait pu être constatée.

Ce constat peut également être repris.

Rapport du président du jury de recrutement de médecins de l'éducation nationale 2017

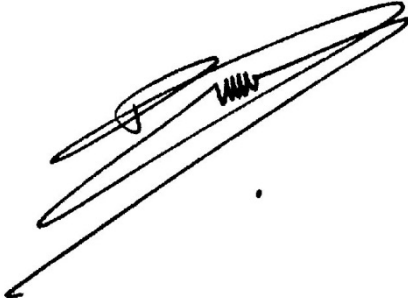
Dans le rapport 2016, on pouvait lire :

*« Cela dit, plus qu'un concours, cette épreuve dans sa forme actuelle est **une sorte d'entretien d'embauche** dans lequel sont vérifiées les connaissances médicales du candidat, ceci éventuellement en général mais surtout sur le domaine des pathologies dont la santé scolaire se fait un devoir de surveillance particulier, comme les troubles de l'apprentissage par exemple ».*

Ceci est plus vérifié encore pour la session 2017, sachant que les questions de savoir-être devant un jury et même dans les locaux où siège le concours doivent être prises en considération. Pour autant, le jury tient à souligner qu'un candidat motivé qui s'est normalement préparé possède de très grandes chances d'être admis à ces concours.

Le jury voudrait conclure cette session 2017 du concours de médecin de l'éducation nationale en appelant à nouveau l'attention sur le faible nombre de candidats pour cette session. D'où les suggestions émises supra. Le jury constate que les tâches des médecins scolaires pourtant très intéressantes et motivantes pour des praticiens sont trop peu connues des jeunes praticiens, aux dires même des jeunes lauréats du présent concours. La satisfaction du jury est toutefois que les candidats de cette session ont essayé d'être mieux préparés, qu'ils sont visiblement plus motivés que jamais et de plus en plus au courant des troubles de l'apprentissage.

27/03/2017



Le Président du jury,
Patrice BLEMONT
Inspecteur Général (IGAENR)